

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES,
.....

CIRCULAIRE N° 1023

/ DU 26 JAN 2001

OBJET : Commissionnaires en Douane agréés
Pour le dédouanement des boissons alcooliques,
Tabacs et cigarettes.

Réf : Additif à la circulaire n° 889 du 06 Mai 1998

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en Douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes est complétée ainsi qu'il suit :

- PACKING – SERVICE International

La présente circulaire qui complète ma circulaire n°889 du 06 Mai 1998 est d'application immédiate.

AMPLIATIONS :

- Syndicat des transitaires s/c SAGA-CI
- Syndicat des transitaires s/c Golf Trans.
- FNIS-CI
- FENADIS
- CH. Cce. Ind
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanières

K. KOSSERE

